

CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland – Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz - Wallonie - Communauté Française de Belgique - Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Recommandation au sujet de la transition vers une économie circulaire dans la Grande Région

Le Conseil Parlementaire Interrégional, réuni en séance plénière à Clervaux, le 7 décembre 2018, vu

- A. la Résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 sur une durée de vie plus longue des produits: avantages pour les consommateurs et les entreprises (2016/2272(INI));
- B. le plan d'action de l'UE en matière d'économie circulaire de 2015 et le paquet de mesures législatives dédié à l'économie circulaire présenté en janvier 2018 ;
- C. la stratégie UE sur les matières plastiques dans une économie circulaire, adoptée le 16 janvier 2018 ;
- D. la Directive (UE) 2018/851 du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la Directive 2008/98/CE relative aux déchets ;
- E. la Directive (UE) 2018/852 du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages ;
- F. la Directive (UE) 2018/850 du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la Directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets ;
- G. la Directive Benelux sur l'application pratique de l'économie circulaire du 12 décembre 2016
- H. la 9^e édition de la Conférence Internationale sur l'Economie circulaire au Campus Birkenfeld en Rhénanie-Palatinat, du 22 au 26 octobre 2018 ;
- les Objectifs de Développement Durable de l'ONU de 2015 et, en particulier, l'exigence de s'orienter vers des modes de production et de consommation plus durables et responsables d'ici 2030;
- J. l'Accord de Paris sur le climat de 2015 et les plans d'action nationaux qui en découlent pour réduire les émissions polluantes ;

Considérant que

- K. l'économie circulaire permet de réduire considérablement le gaspillage et les déchets au niveau des entreprises et des ménages avec, à la clé, des gains de productivité et l'émergence progressive d'un nouveau modèle économique permettant de générer des services, des emplois, des bénéfices, une croissance durable et responsable en harmonie avec l'exigence de protéger l'environnement;
- L. l'économie circulaire cherche à favoriser l'entretien, la réparation et la réutilisation des produits, une conception adaptée des produits en vue de leur réparation et la réutilisation totale ou partielle de leur composants en fin de vie, la fabrication de nouveaux produits à partir de pièces, de composants ou de produits déclassés, le recyclage de matériaux et déchets industriels, agricoles ou ménagers et l'utilisation efficace des ressources lors des phases de production et de consommation;
- M. un modèle économique circulaire est fondé sur le principe qu'un produit n'a plus de fin de vie, mais peut en théorie être retransformé éternellement ;
- N. l'économie circulaire favorise des modèles de consommation plus durables à travers des systèmes de location innovants, des systèmes de partage et d'usage collectif de produits et d'équipements, ainsi qu'un système où le consommateur achète le service fourni par un produit plutôt que le produit lui-même;
- O. la croissance économique et le développement durable ne sont pas nécessairement des modèles antagonistes, mais recèlent un potentiel d'un renforcement mutuel à travers l'intégration des principes d'économie circulaire ;
- P. l'économie circulaire constitue un enjeu transversal permettant d'assurer le développement durable de nos sociétés en se fondant sur l'inversion des modes de gestion de nos ressources:
- Q. l'économie linéaire basée sur un cycle de vie relativement court des produits industriels, voire l'obsolescence programmée, se traduit, d'une part, par un manque, voire un épuisement de ressources et qu'elle accroît, d'autre part, la dépendance de nos pays à l'égard d'un nombre limité de pays producteurs de ressources primaires et secondaires ;
- R. l'export massif de déchets vers des pays tiers ne peut être une solution durable et que l'économie circulaire offre des alternatives utiles dans ce domaine ;
- S. l'utilisation des ressources non-renouvelables est la première cause des dangers environnementaux comme le changement climatique, la désertification, la déforestation, la perte de la diversité biologique, la pollution des mers et des plages ;
- T. les modèles économiques circulaires et la remise en circulation des matériaux sont les clés pour faciliter des modes de production compétitifs tendant vers des émissions nettes nulles;
- U. il ne faut pas confondre l'économie circulaire au simple recyclage ou de le réduire à une manière sophistiquée de gestion de déchets : contrairement au recyclage traditionnel, l'économie circulaire adresse les problématiques dès la conception d'un produit, du modèle d'affaires en tenant compte de l'intégralité de la chaîne de valeur et de la réinsertion des ressources dans les cycles technologiques ou biologiques en fin d'utilisation ;

- V. il est indispensable de réussir le passage du « décyclage » (procédé par lequel on transforme un déchet en un nouveau matériau de qualité ou de valeur moindre) au « surcyclage » (ou upcycling, c.-à-d. l'action de récupérer des matériaux ou des produits afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité supérieure ;
- W. d'après une étude concernant la Belgique, l'économie circulaire permettrait une augmentation entre 3,1 et 7,3 milliards euros du PIB, la création de 40.000 à 100.000 emplois, une réduction de 48% des émissions de gaz de CO₂ et des économies de 3,7 milliards d'euros en coûts sociétaux liés à l'environnement (8,9 milliards en 2050) ;
- X. des recherches montrent que les entreprises transitent d'autant plus facilement vers des modèles d'économie circulaire que leurs clients manifestent une exigence de durabilité des produits et services proposés ;
- Y. cet objectif ne se réalisera pas sans de nouveaux cadres politiques, législatifs et des campagnes de sensibilisation ciblées ;
- Z. les domaines clés sont l'industrie du plastique, la biomasse, les déchets alimentaires, la construction et la démolition ainsi que les matières premières et les produits électroniques;
- AA.le concept de la réparabilité permet d'agir avec force contre l'obsolescence programmée;
- BB. tant au niveau de la législation existante, qu'au niveau des pratiques industrielles et des habitudes de consommation, l'économie circulaire est un concept certes prometteur, mais dont la mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts ;
- CC. les obstacles technologiques, réglementaires, économiques et culturels pour une mise en œuvre du concept d'économie circulaire ;
- DD. l'écart entre la mobilisation et le niveau de connaissance des experts et un public général assez peu informé de la teneur du concept d'économie circulaire est frappant ;
- EE. les subsides pour les matières premières sont un frein aux dynamiques de réparation et de réutilisation ;
- FF. la dispersion de plastique et de microplastiques constitue un danger pour l'environnement terrestre et aquatique, ainsi que pour l'être humain et la faune ;
- GG. les espaces urbains concentrent des flux logistiques, des flux de déchets, des flux d'énergie et qu'il s'agit de laboratoires idéaux pour mettre en œuvre l'économie circulaire, tout en rapprochant ces processus des autorités locales mais aussi des citoyens;
- HH. le secteur logistique se trouve en plein développement, mais que la logistique des retours reste un domaine sous-exploité alors même que la logistique des retours qui consiste à gérer et optimiser les flux provenant des consommateurs en direction des fabricants, recèle un potentiel économique favorisant la réalisation des objectifs de l'économie circulaire;
- II. le manque d'intégration et les règlementations divergentes en ce qui concerne le commerce transnational de déchets et le transport transfrontalier des déchets représentent un défi important pour plusieurs entreprises;

- JJ. pour passer de la vision à une réalisation allant au-delà de projets ponctuels et induire ainsi un changement de mentalités au sein de nos sociétés, il est indispensable d'impliquer davantage toutes les parties prenantes, des pouvoirs publics aux citoyens, en passant par la société civile et l'industrie;
- KK. il faut continuer à mesurer les obstacles, évaluer les indicateurs, dégager des soutiens financiers, identifier les bonnes pratiques, communiquer, impliquer et faire converger les acteurs du système autour du principe même de l'économie circulaire ;
- LL. le coût relatif des efforts de transition vers l'économie circulaire nécessite une redéfinition des indicateurs économiques afin de privilégier une meilleure prise en compte des externalités négatives de l'économie linéaire ;
- MM. la difficulté d'intégrer l'économie circulaire dans les marchés publics ;
- NN. l'enjeu fondamental de l'économie circulaire consiste non pas à mettre en œuvre les techniques, mais à changer les mentalités ;
- OO. la mise en œuvre de l'économie circulaire n'est pas envisageable sans l'inscrire dans une logique transnationale ;

Recommande, suite à la réunion de la Commission « Environnement et agriculture » sur l'économie circulaire du 21 septembre 2018 :

Assurer le passage d'une société de gaspillage vers une société durable et responsable

- de mettre en œuvre de manière prioritaire les nouvelles directives européennes qui favorisent le développement d'un modèle économique circulaire permettant d'évoluer d'une « société de gaspillage » à une « société durable » ;
- 2. de continuer à promouvoir la mise en place de cadres législatifs européens, nationaux et régionaux supplémentaires, tout en misant sur l'implication des échelons locaux et la mise en œuvre des hauts standards définis au niveau des Etats membres du CPI;
- 3. d'intégrer transversalement l'économie circulaire dans les textes législatifs régulant la production et la consommation de biens et de services (électronique, énergie, logistique, chimie durable, alimentation...);
- 4. de renforcer la coopération interministérielle à travers des plateformes transversales de coopération dédiées à la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire ;
- 5. de continuer à mener des projets-pilotes, y compris dans des communautés de moindre taille, dans les espaces ruraux et (post)industriels ;
- de favoriser l'économie circulaire appliquée aux bâtiments à travers un passeport pour les matériaux dans le secteur de la construction, le design pour le désassemblage et les banques de matériaux;
- 7. d'élaborer des indicateurs de transition suffisamment ciblés pour permettre une évaluation de l'état d'avancement de l'économie circulaire et de l'efficacité des mesures de soutien déployées à long et moyen terme ;

Repenser les modes de conception, de production et de consommation

- 8. de promouvoir, de même, la consommation durable et responsable par les entreprises et les ménages ;
- 9. de lutter plus efficacement contre l'obsolescence programmée ;
- 10. d'assurer une gestion des déchets plus efficace dès le début de la chaîne de production (réutilisation et recyclage des déchets, y compris des déchets de construction et de démolition, éco-construction, valorisation durable du papier, des produits en plastique),
- 11. de promouvoir les notions de réparabilité, de réutilisation, de design pour le désassemblement et d'économie du partage ;
- 12. d'étudier les moyens de repenser la chaîne logistique afin de récupérer, rénover et revendre des produits pour s'assurer qu'ils restent dans le circuit économique ;
- 13. de soutenir le développement de plateformes de collection de données et d'échange dans le but de favoriser la recherche scientifique en matière d'économie circulaire ;
- 14. de promouvoir l'efficience des ressources en contribuant à mettre en place des systèmes d'étiquetage au niveau de l'UE permettant au consommateur de connaître, non seulement la quantité d'énergie utilisée par un produit, mais contenant aussi des informations sur la réparabilité, la durabilité des processus de production et les processus de récupération ;
- 15. de promouvoir le recyclage de haute qualité axé sur la valorisation des composants à travers la mise en place de partenariats avec les recycleurs ;

Renforcer les instruments d'une transition déjà engagée dans la Grande Région

- 16. de se consacrer davantage au défi du financement et de « l'abordabilité » de la transition vers l'économie circulaire et aux coûts de transition pour les entreprises linéaires ;
- 17. d'encourager les entreprises à l'aide d'instruments politiques, fiscaux et de communication à ne pas uniquement se concentrer sur la phase de fin de vie de leurs produits (celle des déchets et du recyclage), mais d'investir davantage dans la durabilité et la réparabilité;
- 18. de favoriser la mobilisation de soutiens financiers publics et privés pour l'émergence de nouvelles entreprises fondées sur le principe d'économie circulaire et assurer en même temps la transition d'entreprises existantes vers des modes de production plus durables ;
- 19. de créer des programmes d'incitation intelligents pour convaincre les entreprises issus de l'économie linéaire à investir dans la transition vers l'économie circulaire dans le but de faire apparaître cette dernière comme un facteur positif de développement économique, plutôt que d'opter pour une approche pénalisante, et de mettre l'accent sur l'augmentation des gains économiques pour induire des changements de production ;
- 20. de créer un *level playing field* pour une économie circulaire souvent pénalisée par un système optimisé pour le linéaire ;
- 21. de réduire progressivement les systèmes de subvention préjudiciables au principe d'économie circulaire :

- 22. de faire des appels au financement privé de nouveaux projets d'économie circulaire ;
- 23. de veiller à la disparition des barrières existantes en termes de commerce transnational des déchets ;
- 24. de lancer des appels à partenariat avec des entreprises et des ONG pour augmenter le taux de récupération des composants de produits ;
- 25. de ne pas limiter ces efforts au financement, mais de miser sur la demande émergente de produits durables et de faire jouer ainsi la dynamique du marché en faveur du développement durable et de l'économie circulaire ;
- 26. d'établir un inventaire des opérateurs et des filières (publiques ou privées) actives dans le cadre de l'économie circulaire, en ce compris les programmes de recherche en cours en la matière
- 27. d'identifier et de répertorier les freins législatifs qui empêchent ou freinent le développement de l'économie circulaire

Des autorités publiques montrant le bon exemple

- 28. de mettre en place un système de conseil en matière d'économie circulaire pour aider les autorités publiques à utiliser des produits et des services durables et de soutenir ainsi le principe d'exemplarité de l'Etat ;
- 29. de systématiser les achats et les marchés publics verts fondés sur des critères de durabilité et expressément axés sur des exigences d'économie circulaire (p.ex. taux de plastiques recyclés devant être utilisés ; critères de construction définis en fonction des principes du « design for disassembly ») ;
- 30. en informant sur les avantages de l'économie circulaire dans les marchés publics ;

Améliorer la sensibilisation des entreprises et des citoyens

- 31. de multiplier les appels politiques à l'action et de définir des priorités claires fondées sur des initiatives concrètes ;
- 32. de redoubler d'effort pour mener des actions ciblées de sensibilisation au niveau des entreprises et des citoyens ;
- 33. d'assurer une meilleure éducation à l'économie circulaire et mettre en place des politiques de sensibilisation à l'économie circulaire à grande échelle (intégration dans les cursus éducatifs, la formation professionnelle, la formation des enseignants, conférences, campagnes, etc.);
- 34. de développer davantage la formation à l'économie circulaire dès l'enseignement maternel et primaire, tout en misant sur la formation professionnelle dans ce même contexte;
- 35. d'organiser des stages et des « bootcamps » à l'intention des jeunes et des jeunes entrepreneurs ;
- 36. d'évaluer en continu les effets positifs et négatifs de la transition vers une économie circulaire dans le but d'assurer une bonne maîtrise de ce processus ;

37. de mieux communiquer que l'économie circulaire n'est guère une source de perte d'emploi, mais recèle une grande capacité de création d'emplois durables.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse cette recommandation

- au Conseil Régional du Grand Est
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique
- au Gouvernement de la Fédération Bruxelles-Wallonie
- au Gouvernement de la Wallonie
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement du Land de Sarre
- au Secrétariat du Sommet de la Grande Région

Clervaux, le 7 décembre 2018